Communauté d'Agglomération
Paris-Saclay

République française

A R R E T E N°59/2026

Portant sur le Changement d'un container à verre,

Rue de L'Intendant Gobert

-Travaux pour le compte du SIOM-

Du 30 novembre 2026 au 15 d décembre 2026

Le Maire de la commune de VILLIERS-LE-BÂCLE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6 ;
Vu le Code de la voirie routière ; notamment ses articles L.113-2, L.115-1 et L.141-10 ;
Vu le Code de la route, notamment ses articles L.411-1 et L.411-6 ;
Vu la demande d'arrêté déposée par l'entreprise GEOTP ENVIRONNEMENT pour le compte du SIOM, située TSA 70011 69134 DARDILLY CEDEX

Considérant que ces travaux entraînent une gêne temporaire pour les piétons et les automobilistes, et qu'il y a lieu de réglementer ces usages pour des raisons de sécurité et de bon déroulement du chantier ;

ARRETE :

Article 1 : Les piétons devront être redirigés pendant la durée des travaux, et une signalisation adaptée devra être mise en place à l'intention des automobilistes.

Article 2 : Durée
Les dispositions du présent arrêté s'appliquent le 30 novembre 2026 (pour une durée de 15 jours).

Article 3 : La remise en état des lieux à l'issue des travaux devra être réalisée à l'identique. Un constat photographique de l'état des lieux avant le début des travaux devra être établi et validé par toutes les parties.

Article 4 : Signalisation
La signalisation temporaire réglementaire sera mise en place, entretenue et retirée par l'entreprise GEOTP ENVIRONNEMENT, sous le contrôle du responsable coordinateur des services techniques.

Article 5 : Exécution
Le Chef de Brigade de Gendarmerie de GIF SUR YVETTE, est chargé de l'application des présentes dispositions

Ampliation :

Gendarmerie nationale de Gif-sur-Yvette
GEOTP ENVIRONNEMENT
Monsieur le Chef de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Gif-sur-Yvette,
SMUR
La Communauté d'Agglomération de Paris- Saclay

Le 16 octobre 2026

MAIRIE DE VILLIERS-LE-BACLE

VILLIERS LE BACLE
Luc COYETTE
Adjoint au Maire